



Travaux d'électricité  
Rénovation- Dépannages  
Courants forts - courants faibles  
contact@ames-electricite.fr

**FACTURE N° 6060166**

N/REF : 18/06/2026 13H27 C:002640 I:15337  
V/REF : G06509  
V/Email reçu le Jeudi 18/06/2026 à 13H27

SELON DEVIS N° 6060021

V/REF.IMM. ALH-0447

IMMEUBLE : JARDIN MARANNE  
11/13, RUE GEORGES MARANNES  
BATIMENT A/B  
69200 VENISSIEUX

**ALLIADE HABITAT  
SERVICES SINISTRES  
Centre de Paiement  
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407  
69364 LYON CEDEX 07**

Dardilly, le 25 Juin 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 11 RUE G MARRANE - BAT A - LOGEMENT MME TOURE TEL 0652640979 OU  
0986233754 AU RDC

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 6060021 du 17/06/2026 d un montant de  
Donneur d'ordre : Mme D. HAKIMI-ROUISSI

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Travaux d'électricité des communs

NOTRE INTERVENTION DU 19/06/2026 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS  
6060021 CONCERNANT LA DEPOSE ET REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT DU LOGEMENT  
SUITE AU REMPLACEMENT DE LA CLOISON DE LA SALLE DE BAIN, SOIT :

- DEPOSE ET CONSIGNATION DES CIRCUITS D'ECLAIRAGE ET DE PRISES DE  
COURANT EN PLACE SUR LA CLOISON SEPARATIVE ENTRE LE COULOIR ET LA SALLE  
DE BAIN EN PREMIER LIEU
- DANS UN SECOND TEMPS, IL A ETE PREVU DE RECREER LA COMMANDE  
D'ECLAIRAGE DE LA SALLE DE BAIN, AINSI QUE LA PRISE DE COURANT DU  
COULOIR

**OBSERVATIONS** : FP LCOMPTER Email envoyé le 25/06/26 à 10H02 Mme D. HAKIMI-ROUISSI

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif      | P.U. HT |        |
|----------|----------------------------------------|---------|--------|
| 1,00     | I/Depose des installations electriques | 143,78  | 143,78 |
| 1,00     | II/Remplacement des equipements        | 212,73  | 212,73 |



Travaux d'électricité  
Rénovation- Dépannages  
Courants forts - courants faibles  
contact@ames-electricite.fr

**FACTURE N° 6060166**

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 356,51        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 35,65         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>392,16</b> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

# BON DE COMMANDE

Référence à rappeler  
Commande N°G06509  
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES  
173 Avenue Jean Jaurès  
69007 LYON  
Emetteur : MME Douha HAKIMI

SARL AMES ELECTRICITE  
12 CHEMIN DES GORGES  
69570 DARDILLY

1806-1327

Demande de devis n°DEVIS N°6060021

**Prestation Parties Privatives**

HP 447 - INC 260294 - TOURE, Travaux à réaliser entre le 18/06/2026 et le 30/06/2026

Votre contact : MME Houda HERSSI (07 61 65 96 37)

**DEVIS N°6060021**

VENISSIEUX JARD.MARIANNE (ALH - 447 - A - 11)  
BAT A 11 RUE GEORGES MARRANE  
69200 VENISSIEUX Logement n° 021910, porte n°0001, Rez-de-  
chaussée, Type 3

Occupant : MME TOURE Hana 531697/40  
Domicile : 0986233754 portable : 0652640979

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | P.U.HT (€) | Quantité | Montant HT (€) | TVA    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------|----------------|--------|
| <b>ELF - .Electricite</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 356,51     | 1,00 FOR | 356,51         | 10,00% |
| Accord devis n° 6060021 comprenant la dépose et la<br>consignation des circuits prise et éclairage présent dans la<br>cloison qui doit être démolie, la reprise des circuits<br>éclairage et prise de courant dans la nouvelle cloison<br>remplacée par le lot peinture, la fourniture et pose d'une<br>commande d'allumage et une prise 2P+T encastrée |            |          |                |        |

Virement CE

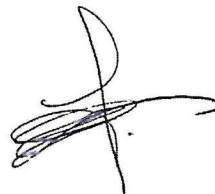
30 jours réception fact. (\*)

(\*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

|           |        |          |
|-----------|--------|----------|
| Total HT  |        | 356,51 € |
| Total TVA | 10,00% | 35,65 €  |
| Total TTC |        | 392,16 € |

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la  
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et  
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat  
Centre de paiement  
173 avenue Jean Jaurès CS 30407  
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Évaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR